

Contexte de la bibliothèque :

Monsieur le Maire/Président rappelle que la bibliothèque municipale/intercommunale est un service public au service des administrés et de la politique culturelle de la collectivité. Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le conseil municipal/communautaire et relèvent de la responsabilité du Maire/Président.

Contexte de la convention :

En date du \_\_\_\_\_, la commune/communauté de communes de .... a adhéré au Plan Départemental de Lecture Publique donnant droit aux services proposés par le Conseil Départemental de la Dordogne, via la Bibliothèque Départementale de Prêt, son service chargé de la lecture publique.

Monsieur le Maire/Président demande au conseil municipal/communautaire de l'autoriser à déléguer la gestion de la bibliothèque municipale/intercommunale à une association, et de déterminer avec elle les conditions de cette gestion déléguée.

Le conseil municipal/communautaire autorise monsieur le Maire :

- à procéder à la sélection de l'association qui assurera la gestion de la bibliothèque municipale;
- à signer avec le Président de cette association une convention définissant les conditions de la gestion de la bibliothèque municipale/intercommunale par cette association.